


- ZONES URBAINES**
- U Zone urbaine identifiant le bourg et les principaux hameaux
 - Up Secteur urbain présentant un enjeu architectural
 - Ux Zone d'activités
- ZONES À URBANISER**
- 1AU Zone à urbaniser immédiatement sous forme d'habitat
 - 1AUx Zone à urbaniser immédiatement sous forme d'activités
 - 2AUx Zone à urbaniser à long terme sous forme d'activités
- ZONES AGRICOLES**
- A Zone agricole
 - Ah Secteur agricole urbanisé
 - As Secteur agricole situé dans le périmètre du site inscrit
 - Ac Secteur agricole réservé aux activités d'hébergement de plein air
- ZONES NATURELLES**
- N Zone naturelle ou forestière
 - Ne Secteur naturel réservé aux équipements
 - Ns Secteur naturel situé dans le périmètre du site inscrit
 - Nc Secteur naturel réservé aux activités d'hébergement de plein air
 - Ni Secteur naturel réservé aux activités de loisir

- Zone inondable: emprise du PPRI du bassin du Noireau et de la Vère
- Bâtiment à protéger au titre de la Loi Paysage (Article L151-19 CU)
- Bâtiment agricole
- Espace Boisé Classé (Article R130-1 et R130-2 CU)
- Élément naturel surfacique identifié au titre de la Loi Paysage (Article L151-19 CU)
- Élément naturel linéaire identifié au titre de la Loi Paysage (Article L151-19 CU)
- Zones humides identifiées (Données DREAL 2016)



Département du Calvados

Commune de

PONT D'OUILLY

Plan Local d'Urbanisme

Révision du POS et transformation en PLU

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :

Reglement graphique

SOLiHA
SOLUTIONS POUR L'HABITAT

1/2 000ème

4.2

Territoire en NORMANDIE

